

**ARRETE du 7/04/2025**

**PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

Le Maire de Nieuil l'Espoir,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu la délibération en date du 28 janvier 2021 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Technique en date du 26 novembre 2020,

Vu l'arrêté établissant les Lignes Directrices de Gestion applicables à compter du 8 octobre 2024 pour une durée de trois ans,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

**- Avancement au grade d'Assistant de conservation principal de 2<sup>e</sup> classe**

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
	FRICOUT Magali	F	Assistant de conservation	..../..../....	01/06/2025

**Part respective des femmes et des hommes**

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	2
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	0	1

**- Avancement au grade d'Adjoint technique principal de 1<sup>re</sup> classe**

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
	DUPUIS Isabelle.....	...F...	Adjoint technique principal de 2e classe	..../..../....	..../..../....



**Part respective des femmes et des hommes**

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	1
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	0
Effectif du grade d'avancement	1	0

**- Avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe**

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
	MARTIN Céline	F	Adjoint technique territorial...	.././.....	01/06/2025

**Part respective des femmes et des hommes**

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	1	9
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	1	1

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Vienne qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à Nieuil l'Espoir, le 7 avril 2025

Le Maire,

Gilbert Beaujaneau



L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

